



**LETTRE ACCORD À REMPLIR PAR TOUTE PERSONNE MAJEURE
FILMÉE OU PHOTOGRAPHIÉE**

**En 2 exemplaires originaux (1 pour l'établissement, 1 à envoyer à L'agence
Papillon : l.agencepapillon@gmail.com)**

DANS LE CADRE DU TOURNAGE DE LA VIDÉO INTITULÉE

**participant au CONCOURS DE POCKET FILM de L'AGENCE PAPILLON,
« Gère ton alimentation ! »**

Entre la personne filmée :

Prénom – Nom

Date de naissance

Qualité/Profession

Demeurant (adresse personnelle complète)

Autorisons l'établissement scolaire (producteur du film) :

Nom de l'établissement

Adresse

Représenté par (nom du chef d'établissement)

La personne filmée autorise, à titre gratuit :

L'établissement à la photographier/filmer, et à utiliser son image et sa voix pour figurer dans une vidéo participant au concours Pocket Film, « Gère ton alimentation ! », organisé par L'agence Papillon.

et dont le tournage a lieu à

en date du

Dans ce cadre, la personne filmée autorise l'établissement scolaire et L'agence Papillon (Chemin du Château d'eau - 97126 Deshaies ; structure organisatrice du concours Pocket Film, représentée par sa directrice : Céline Guillaume), à exploiter les rushes de tournage pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur en vue de leur exploitation et de leur diffusion par L'agence Papillon,

intégralement ou partiellement, sur tous supports, par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, notamment :

- Diffusion sur les sites internet : de L'agence Papillon, de Gère ton alimentation, du Rectorat, de l'ARS et tout autres partenaires de L'agence Papillon.
- Diffusion sur les réseaux sociaux de L'agence Papillon et de ses partenaires
- Projections publiques organisées par L'agence Papillon, la presse, ou l'établissement producteur
- Publication à titre d'exemples, dans la ressource Pocket Film, éditée par L'agence Papillon
- Représentation dans le cadre de supports de communication (vidéo ou image fixe) L'agence Papillon et de ses partenaires, notamment pour les prochaines éditions du concours.
- Diffusion sur le site Internet et réseaux sociaux de l'établissement scolaire producteur du film.

La personne filmée accepte expressément que cette prise de vue fasse l'objet de coupes, montages et rapprochements nécessités par les impératifs et les objectifs techniques et artistiques de la réalisation du film et ce, conformément aux usages de la profession, dans le respect des propos tenus.

La personne filmée garantit qu'elle n'est pas liée par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Cette autorisation vaut pour la reproduction et la représentation des images et des sons de cette prise de vue, ensemble ou séparément avec le film, dans leur intégralité ou partiellement, en tout format, sur tout support et par tout média audiovisuel, et/ou multimédia, interactif ou non.

Cette autorisation n'est pas un contrat de travail. Aucune rémunération n'est envisageable.

Fait à

Le

Signature de la personne filmée

Signature du chef d'établissement